

SEANCE PUBLIQUE DU 27 JUIN 2024

REUNION PUBLIQUE DU 27 JUIN 2024

Présidence de M. Jean-Claude JADOT, Président.

M. Irwin GUCKEL et M. Thomas CIALONE siègent au bureau en qualité de secrétaires.

M. le Directeur général provincial assiste à la réunion.

La réunion est ouverte à 16H40'.

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 27 juin 2024 ouverte.

Avant de passer la parole aux Chefs de groupe, je tiens à excuser Mme la Gouverneur
f.f..

Je passe la parole aux Chefs de groupe pour les excusés :

M. LE PRESIDENT. – M. RASSAA, avez-vous des Conseillers à excuser ?

M. RASSAA, Chef de Groupe.- Mme LACOMBLE.

M. LE PRESIDENT.- M. VANDEBURIE ?

M. VANDEBURIE, Chef de Groupe. – Mme SAMEDI, Mme DE BARROS et Mme FRANÇOIS
arrivera en retard.

M. LE PRESIDENT.- M. CAPPÀ ?

M. CAPPÀ, Chef de Groupe.- Mme COLOMBINI.

M. LE PRESIDENT.- Mme DEFRANG-FIRKET ?

Mme DEFRANG-FIRKET, Chef de Groupe. – Mme Anne THANS-DEBRUGE.

M. LE PRESIDENT.- M. LEJEUNE ?

M. LEJEUNE, Chef de Groupe.- Tout le monde est présent.

M. LE PRESIDENT.- Merci.

I.- Ordre du jour**II.- Ordre du jour actualisé****III.- Communication de Monsieur le Président**

M. LE PRESIDENT.- Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour, comprenant trois questions d'actualité.

Je vous informe que notre séance prévue le 11 juillet prochain est annulée.

Enfin, je vous rappelle qu'au terme de cette séance publique, se tiendra une séance à huis clos qui portera sur huit dossiers.

IV. - Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 6 juin 2024. Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire pour la lecture de ce résumé.

(Monsieur Irwin GUCKEL, Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 6 juin 2024).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Premier Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

VI.- Eloges funèbres**Éloges funèbres de Monsieur Jean FRANCHIOLY, ancien Conseiller provincial et de Madame Chantal NEVEN-JACOB, Conseillère provinciale.**

M. LE PRESIDENT. - Point 2 de l'ordre du jour actualisé.

M. LE PRESIDENT. - Mesdames et Messieurs les Députés provinciaux, Monsieur le Directeur général provincial, chers Collègues,

Il est de mon devoir d'évoquer aujourd'hui la mémoire de Jean FRANCHIOLY, ancien Conseiller provincial, et de notre collègue et amie Chantal NEVEN-JACOB.

Né à Liège le 7 août 1947, Jean FRANCHIOLY nous a quittés le 1^{er} juin dernier à l'âge de 76 ans.

En tant que représentant du PSC pour le District de Visé, Jean FRANCHIOLY a été notre collègue de 1989 à 1991, pour une petite année et demie lorsqu'il a remplacé Pierrette ANDRE-CRAHAY devenue Sénatrice.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 JUIN 2024

Il s'est également montré très engagé dans la politique de sa commune d'Oupeye, où il a servi comme Conseiller de l'Action sociale de 1983 à 1989, puis comme Conseiller communal de 1989 à 2011.

Tous ceux qui ont eu la chance de le connaître se souviennent de Jean comme d'une personne joviale et toujours de bonne compagnie.

* * *

Chantal NEVEN-JACOB nous a quittés ce dimanche 23 juin à l'âge de 67 ans.

Élue sur la liste MR du district de Visé, Chantal a rejoint notre Assemblée à l'issue des élections d'octobre 2018. Dès son arrivée, elle s'est distinguée par son engagement sans faille et son travail acharné au sein des 1^{re} et 3^e commissions. Présente à chaque réunion, Chantal était une personne d'une rigueur exemplaire, toujours prête à mettre la main à la pâte. Elle acceptait avec enthousiasme de rédiger des rapports, témoignant ainsi de son sérieux et de son sens des responsabilités.

Enseignante en langues germaniques de formation, elle dispensait des cours d'anglais aux adultes. C'était une excellente pédagogue et elle était très investie dans son travail.

Mais l'implication de Chantal ne s'arrêtait pas aux portes de notre Assemblée. Depuis plusieurs années, elle était également engagée au sein du Conseil de l'Action Sociale de sa Ville de Visé. Elle était également membre active de l'association « SOROPTIMIST International Club de Visé », organisation mondiale non gouvernementale de femmes actives qui ont pour but l'émancipation des femmes et des filles par l'éducation et l'autonomisation.

En dehors de ses fonctions politiques et professionnelles, elle était également très active dans le domaine du sport. Présidente du Tennis Club « Belle Fleur » à Cheratte, elle a fait preuve d'un dévouement sans limite et d'une énergie débordante. Le club lui a d'ailleurs rendu hommage et l'a remerciée pour toutes ces années de service et son engagement, lesquels ont contribué au rayonnement et au succès de ce centre sportif.

Chantal était de plus une femme d'une extrême gentillesse, toujours attentive aux autres. Dotée de qualités d'écoute, d'empathie et faisant preuve de compassion, elle a illuminé, avec son sourire, notre Assemblée et a réchauffé les cœurs de tous ceux qui ont eu la grande chance de la côtoyer.

Aujourd'hui, nous avons perdu non seulement une collègue précieuse, mais aussi une amie chère. Son absence laisse un vide immense et son souvenir restera gravé dans nos mémoires et continuera de nous inspirer dans notre travail quotidien.

En ces moments douloureux, nos pensées vont à son mari Marcel, à sa famille ainsi qu'à ses proches. Puissent-ils trouver un peu de réconfort dans l'amour et l'admiration que nous portions tous à Chantal.

Au nom de notre Assemblée, j'ai adressé un message de sympathie et de condoléances aux membres de leurs familles respectives.

Je vous demande de vous recueillir quelques instants en la mémoire de nos regrettés collègues.

(Minute de silence).

V. - Question d'actualité

Document 23-24/A21 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à l'horeca au B3

Document 23-24/A22 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à la subsidiation du Feel Good Festival.

Document 23-24/A23 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à la mise en place d'un « Plan Diversité-Egalité-Inclusion » à la Province de Liège.

M. LE PRESIDENT.- Point 3 de l'ordre du jour actualisé.

L'ordre du jour comporte trois questions d'actualité.

Je me permets de vous rappeler que, conformément à notre ROI, « après développement de la question par son auteur, un membre par groupe politique peut intervenir sur la question, pendant deux minutes maximum par intervenant. Le Député concerné prend ensuite la parole pour la réponse. À l'issue de la réponse, l'auteur ou le coauteur peut exprimer sa réaction pendant une durée n'excédant pas deux minutes. »

Pour les deux premières questions, je donne la parole à Monsieur Marc MAGNERY.

M. Marc MAGNERY, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers Collègues.

Tout le monde, et même l'opposition c'est dire, s'accorde à dire que la fréquentation du B3 est un succès. D'ailleurs, j'en profite pour souhaiter un bon premier anniversaire à notre installation provinciale !

Je vais la faire un peu plus courte que dans la question écrite.

Le gestionnaire a remis un renom pour cette cafeteria, on a découvert ça dans les PV du Collège et donc le Collège bien sagement a décidé de lancer un appel dans lequel le Collège a décidé aussi d'ouvrir aux EFT quelque chose qu'on apprécie et qu'on souligne mais n'empêche cela pose question.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 JUIN 2024

Cette situation qui voit un commerce HORECA déposer un renom alors que le contexte lui est très favorable, un B3 qui est extrêmement fréquenté.

Notre question est la suivante : Quelles sont les raisons invoquées par le commerçant afin d'abandonner son activité? Les services ont-ils la même analyse dans leur rapport? Comment trouver un repreneur crédible qui assurera une activité HORECA pérenne et conforme aux attentes provinciales au sein des installations du B3?

Voilà pour notre première question M. le Député provincial.

Lors de notre dernière réunion du Conseil provincial, nous avons voté la subside du Feel Good Festival 2024 à hauteur de 15.000€.

Récemment, les organisateurs, en raison des mauvaises conditions météorologiques de ces dernières semaines, ont décidé d'annuler purement et simplement le festival. Les organisateurs ont par la même occasion également décidé et c'est ça qui fait polémique, de ne pas offrir une possibilité de remboursement aux festivaliers.

Ma question est la suivante : le Collège, en tant que pouvoir subsidiant, peut-il intervenir auprès des organisateurs afin de trouver une solution pour les nombreux festivaliers se sentant floués; solution qui inclurait la possibilité du remboursement des places? L'absence de solution pourrait-il mettre à mal nos futures collaborations avec le Feel Good Festival ?

Voilà pour mes deux questions. Je vous remercie M. le Député provincial.

M. LE PRESIDENT. - Je vous remercie Monsieur le Conseiller provincial.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas de demande d'intervention.

Pour la troisième question, j'invite M. Hajib EL HAJJAJI à la tribune.

M. Hajib EL HAJJAJI, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci M. le Président. Chers Membres du Conseil,

Comme vous le savez, de nombreuses administrations publiques et organisations privées mettent en place un Plan Diversité pour encourager et s'engager dans la lutte contre toutes les formes de discriminations, en promouvant le respect de l'égalité et de la diversité au sein de leur organisation. La Province de Liège est un acteur majeur et doit jouer un rôle de modèle à notre sens.

Après une première recherche sur le site internet de la Province de Liège, aucune information n'a pu apparaître avec le mot « diversité » je dirais même en clin d'œil que le mot qui apparaissait est biodiversité, ce qui n'est pas la même chose.

Ma question : Comment le citoyen qui visite notre site internet peut-il interpréter cela ?

SEANCE PUBLIQUE DU 27 JUIN 2024

A titre d'exemple, la Région wallonne dispose d'un Plan Diversité et la commune de Verviers dispose aussi d'un tel Plan. Cela démontre que chaque structure publique peut s'engager en la matière et mettre en place un processus d'amélioration continue pour faire de la diversité et de l'égalité une richesse dans notre Province, ce que nous partageons tous ensemble.

Les principes de ce plan diversité seraient à notre sens les suivantes : garantir les comportements de non-discrimination, tant dans les relations avec les citoyen / citoyennes. et les collègues, qu'à tous les niveaux de l'organisation ; respecter et faire respecter les différences de ses agents et agentes, leurs compétences professionnelles et leurs qualités humaines ; garantir l'égalité de traitement à chaque étape de la carrière des collaboratrices et collaborateurs et dans les multiples aspects de la gestion des ressources humaines ; promouvoir la diversité et l'égalité comme une source d'enrichissement, d'innovation, de créativité, et d'amélioration de la qualité des services rendus aux citoyennes et aux citoyens de notre territoire.

Vous l'aurez compris, la diversité croissante s'impose à la fonction publique si elle veut refléter le marché du travail et le profil des usagers et usagères.

Les diverses actions proposées en matière de diversité permettent ainsi à chacun d'offrir des conditions égales d'accès à l'emploi, à la formation et à l'évolution dans la carrière ; un climat de tolérance et d'ouverture d'esprit ; un environnement de travail où chacun et chacune se sent valorisé/e et donc plus impliqué, plus collectif, une meilleure collaboration dans le travail, l'image d'une administration wallonne reflétant la diversité de la population wallonne.

Je souhaite donc interroger le Collège provincial à ce sujet.

La Province dispose-t-elle d'un « Plan Diversité-Égalité-Inclusion » et quelles ont été les démarches dans ce domaine dans le passé ?

Dans le cas contraire, le Collège provincial accepte-t-il d'initier un « Plan Diversité - Égalité - Inclusion » pour recenser ses actions en faveur de la diversité ? Si oui, comment voit-il une telle démarche et ça c'est très important à mon sens, comment s'engage-t-il à consulter le personnel provincial et les syndicats pour s'inscrire dans une démarche de co-construction ?

Le Collège accepte-t-il de consulter Unia, l'Institut de l'Égalité Femmes-Hommes et Myria pour la rédaction d'un tel Plan ?

Et enfin, le dernier point, comment la Province envisage-t-elle de communiquer sur les actions qu'elle met en œuvre en matière de diversité pour le personnel actuel, les candidats à de futures offres d'emploi ou encore les possibilités de promotion et de carrière qui intéresseront, je n'en doute pas, le personnel provincial?

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Je vous remercie Monsieur le Conseiller provincial.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas de demande d'intervention.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 JUIN 2024

J'invite donc Monsieur Luc GILLARD Député provincial - Président, à la tribune pour la réponse du Collège provincial à cette question.

M. Luc GILLARD, Député provincial –Président (à la tribune). – Merci Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Monsieur le Directeur général provincial, chers Collègues.

Tout d'abord, M. MAGNERY.

Monsieur le Conseiller Magnery, une fois n'est pas coutume, l'ensemble des membres de notre Assemblée s'accorde en effet sur un sujet : le succès du B3, vous ne le niez pas... et la qualité des services qui y sont proposés. Je m'en réjouis d'ailleurs.

Vos questions relatives à la gestion de l'Espace HORECA du B3 appellent les précisions de contexte suivantes : en février 2023, dans la perspective de l'inauguration mais surtout du bon fonctionnement du B3, le Collège a initié un premier appel à manifestation d'intérêt pour l'exploitation de l'Espace HORECA du site.

Ce 1^{er} appel, qui visait exclusivement les Entreprises de Formation par le Travail, n'a néanmoins pas permis de désigner un prestataire puisqu'aucune entreprise de l'espèce n'a répondu positivement. Je pense qu'ils avaient peur de la tâche, c'est ce qu'ils m'ont dit après coup.

En avril 2023, le Collège a donc décidé de relancer un nouvel appel à manifestation d'intérêt, cette fois également accessible au secteur privé. Et le 23 juin 2023 un contrat de location a été conclu avec les représentants de la Brasserie C, qui ont ensuite débuté l'exploitation de l'Espace HORECA du B3 en juillet 2023.

Ce 29 mars 2024, cette entreprise a informé la Province de Liège de sa volonté de renoncer à cette location, et ce, comme la convention l'y autorisait. Une rencontre avec les représentants de la Brasserie C a été organisée le 25 avril 2024 afin de comprendre les raisons de cette décision. Et les raisons invoquées par l'entreprise pour motiver sa décision d'abandonner son activité sont multiples.

Tout d'abord, l'ouverture de l'espace HORECA du B3 représentait pour son équipe un véritable challenge. Le développement du produit s'est basé sur trois publics à atteindre : un, les usagers du B3 ; deux, les travailleurs de la Province ; trois, les habitants du quartier.

Si les publics un et deux ont donné satisfaction et représentent une fréquentation espérée, en revanche, le public « habitants du quartier » lui semble plus difficile à atteindre pour plusieurs raisons, et notamment : l'accessibilité par l'arrière du site lors des heures de fermeture du B3 ; la non-visibilité de la Brasserie lorsqu'on se trouve côté « Rambla » et place des arts ; l'espace toujours en chantier à l'arrière du bâtiment et non-sécurisé, véritable coupe-gorge selon les propos de ce locataire.

Permettez-moi de relever que dans ce contexte, et à ce stade, c'est donc uniquement

SEANCE PUBLIQUE DU 27 JUIN 2024

l'activité du B3 qui génère une fréquentation de la Brasserie. Des éléments relatifs au chiffre d'affaires ont également été évoqués par l'entreprise lors de cette rencontre. Son chiffre d'affaires s'élève en moyenne à 6.000€. Or le prestataire considère que pour être rentable, ce chiffre devrait se situer entre 7.000€ et 8.000€.

Il reconnaît l'atout majeur de la terrasse mais regrette qu'un souci de portes vers l'intérieur de la Brasserie ne soit toujours pas réglé. La Brasserie C soulève également des difficultés résultant de sa structure interne qui induit des dépenses de personnel externe à la seule équipe HORECA : manager HORECA/événement, facturation/secrétariat. Ses charges en matière de « personnel » s'avèrent être dès-lors très importante. Pour votre information, l'équipe actuelle se structure comme suit : deux ETP en cuisine, un étudiant TP en salle pour le service, un étudiant toute la journée comptoir, une gestionnaire sur site.

Lors de l'échange, en ce qui concerne les événements provinciaux, les représentants de la Brasserie C ont évoqué : le succès lors des vernissages car les besoins sont clairement exprimés par le Département Culture et donc bien anticipés par la Brasserie - budget connu, pour les autres activités provinciales, cela dépend de la fréquentation qui ne peut systématiquement être garantie.

Pour les occupations par des externes : tout dépend de la commande. Vous souhaitez savoir si les services ont la même analyse dans leur rapport ? Monsieur le Conseiller, les Départements concernés ne posent pas d'analyse circonstanciée puisqu'ils ne se trouvent pas dans la position d'un prestataire privé.

Pour autant, ils établissent les constats suivants. Le niveau du service au comptoir est problématique : le locataire a conscience de critiques qui ont été formulées au niveau du service au comptoir, notamment en ce qui concerne le temps d'attente. Il a fait le choix de recourir à des « juniors » HORECA. Le constat est qu'il y a une véritable pénurie de personnel dans ce secteur.

Un amalgame avec la Province de Liège. Une critique régulièrement formulée est également que le service n'est pas à la hauteur des attentes d'un lieu géré par une institution publique. Le constat est qu'il y a un amalgame des usagers entre la Province de Liège et le gestionnaire de l'espace HORECA.

Une Carte et Tarification. Un autre élément critiqué est que la Carte, et donc les tarifs, ne sont pas en lien avec le public qui fréquente le B3 (étudiants du secondaire, famille, quartier défavorisé). Le constat est une inadéquation entre les attentes du public et l'offre proposée.

Vous souhaitez savoir comment trouver un repreneur crédible qui assurera une activité Horeca pérenne et conforme aux attentes provinciales au sein des installations du B3?

Je vous répondrais que malheureusement, aucune procédure ne peut nous garantir une activité pérenne, a fortiori dans ce secteur en tension.

Et comme vous le soulignez dans votre question, le Collège provincial a fait le choix, dès ce mois de mai et dans le respect du principe général de non-discrimination, de lancer un nouvel

SEANCE PUBLIQUE DU 27 JUIN 2024

appel à concurrence dans la perspective de la location de l'espace HORECA du B3.

Cet appel s'est clôturé ce 21 juin 2024. A cette date, 10 opérateurs avaient manifesté un intérêt pour louer et donc exploiter l'espace HORECA du B3. A ce stade et afin de préserver les intérêts provinciaux résultant de la procédure en cours, je n'évoquerai pas d'élément relatif à ces soumissionnaires.

En effet, cinq étapes restent à accomplir dans le processus de sélection.

Pour les dix candidats ayant manifesté intérêt, une visite des lieux aura lieu demain, ce vendredi 28 juin, à 10h00, avec notamment présentation des équipements qui seront inclus dans la location.

Ensuite ces dix opérateurs pourront adresser une offre motivée, détaillée et ferme à la Province et ce, pour le 22 juillet 2024 au plus tard.

Ensuite encore, une négociation avec les soumissionnaires sera entamée sur la base de leur offre initiale. Cette phase de négociation se clôturera par une invitation faite aux soumissionnaires à nous remettre leur meilleure offre finale.

Sur cette base, aura alors lieu la sélection du futur occupant par le Collège et ce, en application des critères de sélection déjà fixés et annoncés dans l'appel initial à concurrence.

Enfin, le contrat de location entre la Province de Liège et le soumissionnaire retenu pourra alors être conclu.

Le temps qui sera nécessaire pour négocier et ensuite analyser les offres est actuellement indéterminé car il dépendra du nombre d'offres, de leur nature, de leur variété et de leur complexité.

S'agissant, par la mise en œuvre de ce processus, de permettre et de garantir la continuité d'un service public, la période prudence qui débutera ce 13 juillet ne sera pas de nature à priver le Collège de la possibilité de prendre les décisions utiles à permettre une exploitation de cet espace HORECA dans les meilleurs délais.

Monsieur le Conseiller Magnery, si votre intérêt pour une activité musicale comme le Feel Good Festival et le désarroi des festivaliers qui n'ont pas encore la certitude d'être remboursés après l'annonce de l'annulation de la manifestation est tout à votre honneur, je ne vois pas bien ce que la Province de Liège, simple et très modeste sponsor de cet événement privé, pourrait accomplir en faveur des acquéreurs de place se sentant floués, pour reprendre votre expression.

Pour rappel, la Province de Liège soutient ce Festival depuis plusieurs années et a ajusté sa subsidiation à l'organisation en fonction des événements. Ainsi en 2020, malgré une annulation obligatoire due au Covid, le Collège provincial avait accordé un soutien financier exceptionnel de 10.000 €. Cette année la subvention provinciale s'élevait à 15.000 € pour ce Festival qui a un budget supérieur à 1.100.000 €.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 JUIN 2024

Il y a plus d'une semaine, les organisateurs ont décidé de leur propre chef d'annuler l'édition 2024 du festival en raison du mauvais temps et de ne pas rembourser les spectateurs qui ont acquis des places.

À ce jour, la Province de Liège n'a pas encore été contactée par les organisateurs pour expliquer la situation. En attendant des explications de ces derniers sur leurs intentions d'annuler définitivement ou de reporter, de rester sur le même site ou d'en changer, la Province de Liège a gelé la liquidation du subside 2024.

Si les organisateurs nous font savoir que leur trésorerie 2024 a d'ores et déjà été impactée par d'importants engagements de matériels, la Province de Liège examinera l'opportunité et la faisabilité de rencontrer éventuellement une nouvelle demande d'aide. La bonne tenue de l'événement et l'excellente collaboration avec les équipes de Sphères Sonores laissent à penser qu'il sera envisageable à l'avenir de poursuivre l'aventure dans un respect mutuel.

Je vous rappelle d'ailleurs que l'idée d'avoir un peu augmenté la subvention c'est justement parce qu'il y avait une collaboration avec Sphères Sonores et que deux groupes avaient fait le cheminement dans le parcours de soutien qui se retrouvaient sur la scène. C'est bien malheureux.

Cependant, en ce qui concerne la problématique des remboursements de places, il va sans dire qu'il s'agit d'un problème qui ne concerne pas les pouvoirs publics mais bien l'organisateur privé.

Enfin, Monsieur EL HAJJAJI, M. le Conseiller provincial, c'est long... Comme déjà expliqué à notre Assemblée en février 2021 en réponse à votre question sur le même sujet, vous m'aviez déjà posé la question, vous vous en souvenez ?

M. Hajib EL HAJJAJI, Conseiller provincial (de son banc). – J'avais déposé un amendement budgétaire.

M. Luc GILLARD, Député provincial – Président (à la tribune). – C'est vrai. Donc M. le Président, M. le Directeur général provincial, Chers Collègues,

Depuis de longues années la Province de Liège est engagée dans le développement et la promotion de l'égalité au sens large, notamment via la mise en œuvre de politiques de soutien à la diversité.

En effet, depuis 2008 la Province de Liège s'est dotée d'une politique de gestion de la diversité des ressources humaines. A cette époque, un état des lieux, réalisé en collaboration avec le Centre de Recherche EGID de l'Université de Liège, a débouché sur un plan d'actions basé sur 4 critères principaux : l'âge, le genre, l'origine et le handicap.

Ce projet s'est fondé sur les conclusions d'un état des lieux effectué parmi le personnel provincial, et a été soumis aux syndicats. Une campagne de sensibilisation interne a ensuite été menée pour informer l'ensemble du personnel sur l'importance de la diversité.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 JUIN 2024

Et donc pour répondre à votre question, non le Collège ne va pas accepter d'initier un Plan Diversité puisqu'il en existe un depuis 2008, depuis 16 ans donc.

Permettez-moi de vous rappeler son contenu.

En matière de genre. En 2011 et 2012, un sous-axe sur l'orientation sexuelle et la lutte contre l'homophobie a été mis en place et deux actions importantes en ont résulté : l'exposition « La lutte contre l'homophobie, un engagement provincial pour un combat mondial », réalisée en 2011 par l'asbl « LaLucarne.org » en partenariat avec la Cellule processus RH et la brochure « L'homophobie : une exclusion. Et pourtant tous du même moule », publiée en mai 2012. Depuis, cette brochure visant à démystifier l'homosexualité et rappeler la neutralité de la fonction publique a été distribuée lors de formations et événements provinciaux.

Par ailleurs, le Service Provincial de l'Égalité des Chances a répondu à un appel à projet de l'Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes et de la FWB pour organiser le projet « Girls Day, Boys Day – choisis ton métier sans préjugé ! ».

Destiné aux élèves de l'enseignement secondaire de la province de Liège, ce projet visait à élargir leurs horizons professionnels et à combattre les stéréotypes de genre dans les métiers. Il démontrait, par exemple, que les hommes peuvent travailler dans la petite enfance et que les femmes peuvent exceller dans la construction. En collaboration avec le Centre d'Éducation et de Formation en Alternance de Verviers, la Cellule processus RH a organisé divers ateliers sur les stéréotypes professionnels.

A ce jour, parmi le personnel provincial, nous dénombrons un peu moins de 38% d'hommes et un peu plus de 62% de femmes. Leur moyenne d'âge s'établit comme suit : 18-27 ans : 1,5% ; 28-37 ans : 14,5% ; 38-47 ans : 30% ; 48-57 ans : 35% ; 58 ans et plus : un peu moins de 20 %.

En matière de handicap. Les actions menées en matière de politique d'emploi des travailleurs porteurs d'un handicap ont considérablement contribué à favoriser l'intégration socio-professionnelle de collègues porteurs de handicap au sein de l'Institution provinciale.

En 2010, lors de l'enquête « diversité » menée auprès de l'ensemble du personnel provincial, 83 agents avaient déclaré, sous le sceau de la confidentialité, souffrir d'un handicap, alors qu'au cours de la même année, seulement 27 emplois étaient occupés par un travailleur reconnu par l'Agence Wallonne pour l'Intégration des Personnes Handicapées, AWIPH, organisme qui a intégré depuis lors l'Agence wallonne pour une vie de qualité, AVIQ.

En collaboration avec l'AVIQ, des améliorations significatives ont été apportées aux conditions de travail et à l'environnement personnel des agents : aménagement de poste de travail, de temps de travail, fourniture de matériel spécifique, etc. incluant des adaptations à leur domicile personnel (remplacement d'une baignoire par une douche, etc..).

Cette collaboration avec l'AVIQ a été formalisée par une notification générale au personnel le 23 septembre 2010. Depuis, cette information est systématiquement communiquée

SEANCE PUBLIQUE DU 27 JUIN 2024

à chaque nouvel agent lors de la signature de son contrat de travail.

Dans le cadre de cette collaboration, un agent de la Cellule Processus RH reçoit les collègues qui le souhaitent, en toute confidentialité, pour les aider dans leurs démarches. Il participe aussi activement aux rendez-vous avec l'ergonome, plus ou moins 200 rencontres/an.

De plus, de nombreux « job coachings » en partenariat avec l'AIGS ont également été mis en place pour soutenir les agents reconnus par l'AVIQ rencontrant des difficultés de santé sur leur lieu de travail.

Je souhaite aussi souligner que le plan d'action diversité de la Province de Liège répond aux directives du Gouvernement wallon fixant un taux minimum de 2,5% d'ETP pour les travailleurs porteurs d'un handicap.

En effet, lors du conseil du 16 mai 2024, notre Assemblée a examiné le rapport 2023 de l'espèce. Celui-ci indiquait que sur un effectif total de 2.480,78 ETP, la Province de Liège occupait 215,59 ETP travailleurs porteurs d'un handicap, dépassant dès-lors largement le quota réglementaire requis de 62,02 ETP.

Je veux également rappeler qu'en 2010, le statut administratif a été modifié à l'endroit des conditions de recrutement afin de permettre, dans la mesure du possible, d'adapter les examens aux contraintes liées aux handicaps des candidats inscrits qui en font la demande. Cette possibilité est systématiquement rappelée sur les notices d'appel, et le cas échéant, les services provinciaux mettent en œuvre les adaptations utiles pour offrir des conditions optimales aux candidats en situation de handicap.

A titre d'exemple on parle ici de l'assistance d'un traducteur en langue des signes, de l'installation de matériel spécifique (TV loupe et ordinateur adapté), de l'octroi de temps supplémentaire, de la mise à disposition de locaux isolés selon les besoins spécifiques des candidats atteints de handicaps physiques ou neurologiques.

En matière de nationalité. Notre plan diversité a aussi conduit à l'adaptation du statut administratif quant aux conditions de nationalité permettant l'accès à l'emploi contractuel à tous, sans distinction de nationalité, à l'exception des emplois pour lesquels les fonctions comportent une participation directe ou indirecte à l'exercice de la puissance publique et qui ont pour objet la sauvegarde des intérêts généraux de la Province.

À titre d'information, notre personnel se compose de membres issus de 18 nationalités différentes et de 52 pays de naissance distincts.

La diversité de la population est bien représentée parmi notre personnel. En effet, si la Belgique est le pays de naissance de plus de 80% de nos agents, pour les autres, on retrouve dans le top 5 : l'Italie, la République démocratique du Congo, la France, le Maroc et l'Allemagne. Ensuite, la liste est très variée et nous emmène de l'Inde à l'Espagne, en passant par la Corée du Sud, Haïti, la Grèce, le Canada, la Turquie, le Brésil, la Hongrie, le Liban, le Togo et j'en passe.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 JUIN 2024

En matière de niveau d'étude. La fonction publique provinciale comprend près de 200 métiers et des catégories de diplômes reprenant des niveaux A, B, C, D et E dont l'accès est déterminé par diverses dispositions légales, statutaires et réglementaires.

Depuis 2013, la Province de Liège dispose d'un dispositif de validation et de valorisation des compétences pour son personnel, soulignant l'importance stratégique accordée à la gestion des compétences au sein de l'Institution.

Ce processus vise à reconnaître officiellement les compétences professionnelles des individus au-delà de leurs qualifications formelles, facilitant ainsi leur insertion professionnelle et renforçant la cohésion sociale. Grâce à ce dispositif, des agents compétents ont pu progresser dans leur carrière en accédant aux examens de recrutement ou en évoluant dans leur échelle salariale.

Nous accompagnons nos agents du début à la fin de la carrière. Différentes lois ont apporté de grands changements en ce qui concerne les pensions du secteur public.

Depuis 2013, afin de tenter de répondre à toutes les questions que peuvent se poser nos futurs pensionnés, 12 séances d'information à destination des agents statutaires de 50 ans et plus ont été organisées et 845 agents ont participé à ces séances.

Dans le cadre de notre politique d'accueil des nouveaux collaborateurs, nous avons mis en place un programme de parrainage qui inclut spécifiquement la participation d'agents plus expérimentés.

Ce programme vise à faciliter l'intégration et l'adaptation des nouveaux arrivants en leur offrant un soutien personnalisé dès leur premier jour. Chaque nouveau collaborateur se voit attribué un parrain ou une marraine expérimenté-e au sein de l'organisation. Ce parrainage permet aux nouveaux agents de bénéficier des conseils pratiques, des connaissances institutionnelles et des astuces de la part de leurs pairs plus expérimentés. Ce processus favorise non seulement une intégration plus rapide et efficace dans l'équipe, mais renforce également un esprit d'équipe et de collaboration au sein de notre Institution.

Enfin, la procédure interne concernant les risques psychosociaux permet à chaque agent, estimant être victime de violence ou de harcèlement au travail, de demander une intervention psychosociale informelle ou formelle, avec l'assistance de deux personnes de confiance désignées par le Collège provincial.

Ces personnes de confiance sont chargées d'accueillir, écouter en toute confidentialité, informer, conseiller et proposer des solutions aux collaborateurs en situation de mal-être au travail. Tout agent provincial est informé de cette procédure.

Je rappellerais encore les avancées suivantes : la modification du canevas des descriptifs de fonction en intégrant dans les « savoir-être » le critère : « faire preuve de non-discrimination » ; la modification du canevas de la formation « Initiation à l'accueil et à la communication », obligatoire pour tous les agents, dispensée par l'Ecole provinciale d'Administration avec l'intégration d'un volet de sensibilisation à la diversité ; l'élaboration d'une

SEANCE PUBLIQUE DU 27 JUIN 2024

brochure intitulée : « La diversité des ressources humaines à la Province de Liège : Notre richesse et notre force ». Celle-ci a été distribuée au personnel d'encadrement lors du cycle de formation en management et communication. Ces brochures ont aussi été utilisées dans l'enseignement dans le cadre d'un cours de sensibilisation à la diversité et dans le cadre de diverses manifestations provinciales.

Monsieur le Conseiller, en guise de conclusion, la diversité est une composante essentielle de notre société. Le monde du travail (public ou privé) étant le reflet de cette société, il ne peut échapper à cette dynamique sociétale et doit en tenir compte dans ses modes d'organisation interne et de communication.

C'est ce que fait la Province de Liège depuis de nombreuses années, en attestent les nombreux éléments que je viens de rappeler.

La diversité est aujourd'hui abordée dans le monde de l'entreprise comme un des facteurs « qualité » de développement. Et depuis 2010, le projet Diversité s'est parfaitement intégré dans la culture provinciale.

Vous comprendrez que dans ce cadre, la Province de Liège n'a pas besoin d'un label particulier ou d'un nouveau plan pour lequel elle devrait s'adjoindre l'analyse de structures particulièrement active en matière de défense et promotion de la diversité.

La Province de Liège développe au quotidien une série d'actions concrètes qui viennent d'être énumérées, et faisant partie intégrante de vie professionnelle de nos agents. Tous les projets et outils mis en œuvre en sont la preuve manifeste, reflétant ainsi la Diversité au sein de notre Administration.

Tout au plus devrions-nous, peut-être, rappeler ces réalités aux membres de notre Assemblée, à ce titre je vous remercie pour votre question qui m'a permis de remettre en lumière la dynamique existante.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci M. le Député Président. Une intervention ? M. MAGNERY, M. EL HAJJAJI ?

M. Hajib EL HAJJAJI, Conseiller provincial (à la tribune). – Monsieur le Président. Merci pour vos réponses.

Je pense que la question avant un intérêt, celui de faire en séance publique le point sur ce que fait la Province en la matière.

Permettez-moi néanmoins de vous donner quelques recommandations, propositions.

Quand vous postulez la Province, au SELOR, dans plusieurs organisations, vous avez un paragraphe qui explique combien l'institution est attachée à la diversité qu'elle met en place des managements pour les personnes en situation de handicap. A ma connaissance et sauf erreur

SEANCE PUBLIQUE DU 27 JUIN 2024

de ma part, dans les offres d'emploi de la province, cela ne figure pas.

Voilà une action très concrète pour une personne qui postule pour la première fois à la Province et sa porte d'entrée c'est de voir une offre d'emploi, montrer combien la Province porte de l'importance, à la parité, l'égalité, à la diversité et l'inclusion.

Deuxièmement, vous avez mis en avant les formations en matière de sensibilisation. Le CRVI, le CRIPEL, pourrait tout à fait organiser des formations pour le management interculturel, je pense qu'en la matière, ce serait toujours bon à prendre.

Je me permets aussi d'attirer l'attention sur un dossier que je souhaiterais porter dans de futurs engagements auprès de la FWB, c'est celui de l'équivalence des diplômes, la Province pourrait avec la FWVB voir comment nous pourrions permettre à des personnes qui ont des diplômes venus d'ailleurs d'exercer des fonctions à responsabilité.

Je vois que sur la question du handicap les chiffres sont tout à fait encourageant et je souhaiterais à ce titre-là encourager la Province.

D'où vient ma dernière question : pourquoi la Province de Liège ne communique pas sur son site internet toutes ses actions qui mériteraient à être connues et éventuellement les comparer avec les autres provinces de Belgique et voir comment une personne qui est sensible à cette situation pourrait voir sur le site internet, accessible à un plus grand public, les actions menées par la Province et son attention de tous les jours à cet élément là

Je terminerai par ce souhaite à défaut de mettre en place ce plan diversité dont les actions pourraient être à titre d'exemple intégrée au plan stratégique transversal qui est aussi un élément de suivi très concret, j'espère que le collège provincial pourra mettre à jour sur une page internet sur le site internet de la province les informations en la matière. Croyez bien que c'est de cette manière-là qu'on pourra attirer des talents dans notre institution et permettre au quotidien de célébrer ensemble les valeurs de respect et de diversité.

Voilà. Merci pour votre écoute.

M. LE PRESIDENT. – Je vous remercie.

VI. - Discussions et votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial.

Document 23-24/311 : Modification du Règlement d'ordre intérieur du B3.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 4 de l'ordre du jour (document 23-24/311).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur, Monsieur Luc LEJEUNE, à nous en faire connaître les conclusions.

M. Luc LEJEUNE, Rapporteur (à la tribune). – Merci M. le Président.

Chers Collègues ce point a été soumis à l'examen de la première Commission.

Un Commissaire a posé la question de savoir, concrètement, en quoi consistait l'élargissement de ce service.

Il lui est répondu qu'il s'agit d'un système d'ouverture et d'élargissement des horaires avec un surcoût de 2€ par personnel.

En l'espèce il d'agit de pouvoir accéder au bâtiment en dehors des heures d'ouvertures et en l'absence du personnel, scanner un boîtier extérieur pour avoir accès au centre de ressources, aux places de travail et au WIFI.

Le même Commissaire pose alors la question de savoir pourquoi cet élargissement n'a pas été intégré dans le forfait ?

Il lui est répondu que c'est un choix pour responsabiliser l'utilisateur avec une charte de fonctionnement ou de bonne conduite à signer.

Ce dossier a été voté par 8 voix pour et 2 abstentions.

M. LE PRESIDENT. – Merci M. le Chef de Groupe.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP, M. NYSSSEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 23-24/312 : Fondation Conférence Mondiale des Humanités – Dissolution.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 5 de l'ordre du jour (document 23-24/312).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur, Madame Isabelle GRAINDORGE, à nous en faire connaître

SEANCE PUBLIQUE DU 27 JUIN 2024

les conclusions.

Mme Isabelle GRAINDORGE, Rapporteur (à la tribune). - Monsieur le Président, Chers collègues,

Votre première Commission s'est réunie ce mardi 25 juin 2024 et a examiné le point 23-24/312 intitulé « Fondation Conférence Mondiale des Humanités – Dissolution ».

Un Commissaire se demande pourquoi la dissolution est seulement abordée maintenant alors que dans le rapport il y est mentionné que l'Asbl devait être dissoute depuis 2018.

Il lui est répondu tout d'abord qu'il ne s'agit pas d'une ASBL mais d'une Fondation donc nous pourrions récupérer l'actif.

Au départ, nous pensions conserver la fondation pour obtenir un droit réel et l'utiliser pour le Palais. Nous avons écrit à plusieurs endroits mais nous n'avons pas eu de retour. Nous avons donc décidé de la dissoudre avant la fin de la législature car seul ce n'est pas possible à gérer.

C'est donc avec 8 voix pour et 2 abstentions que votre première Commission vous propose d'adopter ce point.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. – Merci Mme la Conseillère. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP, M. NYSSSEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 23-24/313: Octroi de subventions en matière de Relations avec les territoires, les villes et les communes – Projet « Route des plus beaux villages – Aménagement d'un itinéraire cyclo-pédestre reliant deux des plus beaux villages de Wallonie, à savoir Clermont-sur-Berwinne et Limbourg » ayant obtenu une promesse de principe antérieurement.

Document 23-24/376 : Octroi de subventions en matière de Relations avec les

territoires, les villes et les communes – Projet de requalification « Développement d'un éco-tourisme mémoriel dans l'est de la province de Liège » ayant obtenu une promesse de principe antérieurement pour le projet « Construction d'un pont suspendu de type népalais dans la vallée de la Warche ».

Document 23-24/377 : Octroi de subventions en matière de Relations avec les territoires, les villes et les communes – Projet de requalification « Espace Inclusif, Participatif et intergénérationnel à dimension sportive et sociale » ayant obtenu une promesse de principe antérieurement pour le projet « Liaison de mobilité Liège/Basse-Meuse ».

Document 23-24/378 : Octroi de subventions en matière de Relations avec les territoires, les villes et les communes – Projet de requalification « Développement d'un axe traversant vers la Low Line » ayant obtenu une promesse de principe antérieurement pour le projet « La Cité Mécanique ».

(Voir rapports)

LE PRESIDENT.- Les points 6 à 9 de l'ordre du jour (documents 23-24/313, 23-24/376 à 378) ont été regroupés à la demande des membres de la première Commission.

Ces quatre documents ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur, Monsieur Marc MAGNERY, à nous en faire connaître les conclusions.

M. Marc MAGNERY, Rapporteur (à la tribune). – Merci M. le Président. Chers Collègues,

Votre toujours très active première Commission s'est réunie ce 25 juin et a analysé les documents 313, 376, 377 et 378.

Un Commissaire s'étonne que sur les quatre subventions proposées, trois font l'objet d'une requalification, c'est-à-dire que le projet ayant fait l'objet de la promesse de principe change assez radicalement. Le commissaire souhaite savoir si c'est le résultat d'une volonté politique du Député.

Le Député répond qu'il souhaitait faire un inventaire des situations.

Il y avait des promesses de principe mais la concrétisation n'a pas toujours été au rendez-vous pour moult raisons. Il a donc pris l'initiative de re-solliciter l'ensemble des détenteurs d'une promesse en posant la question : « Votre projet est-il toujours d'actualité ? ». Parfois, ça remontait à 2015.

Certains gestionnaires ont souhaité transformer leur projet initial en quelque chose de plus d'actualité pour eux et plus sensible à la supracommunalité chère au Député.

Le Commissaire semble satisfait de la réponse apportée.

Votre première Commission vous propose d'accepter ce document 8 voix pour et 2

SEANCE PUBLIQUE DU 27 JUIN 2024

abstentions.
Merci.

M. LE PRESIDENT. - Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la première Commission? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP, M. NYSSSEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les quatre résolutions.

Document 23-24/314 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Audience-K » pour l'édition de l'album « Real Book Liège Ostbelgien ».

Document 23-24/315 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Coopération Culturelle Régionale de l'Arrondissement de Liège » – 15e édition du Rallye « Jazz04 au fil de l'eau », le 25 août 2024 à Liège.

Document 23-24/316 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Les Ateliers du Texte et de l'image » dans le cadre des expositionsévénements des oeuvres originales de plus de 40 artistes belges francophones.

Document 23-24/317 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Festival Royal de Théâtre de Spa » dans le cadre de l'organisation de la 65e édition du Festival de théâtre de Spa programmée du 2 au 18 août 2024.

Document 23-24/318 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Mouvement Sans Titre » – Projet « Art au centre », de février à décembre 2024.

Document 23-24/319 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Centre Wallon d'Art Contemporain – La Châtaigneraie » – Fonctionnement 2024.

Document 23-24/320 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de 9 asbl et de l'Administration communale d'Engis, en vue d'achats d'équipements culturels.

Document 23-24/321 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Wallifornia MusicTech » dans le cadre de l'organisation de la 8e édition du festival Wallifornia MusicTech se déroulant dans le cadre du festival Les Ardentes, du 11 au 14 juillet 2024 à Liège.

(Voir rapports)

LE PRESIDENT.- Les points 10 à 17 de l'ordre du jour (documents 23-24/314 à 321) ont été regroupés à la demande des membres de la première Commission.

Ces huit documents n'ayant soulevé aucune question, c'est par 8 voix pour et 2 abstentions que votre première Commission vous propose de les adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la première Commission? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP, M. NYSSSEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte lme résolutions.

Document 23-24/322 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Micro Festival » dans le cadre de la 14e édition du Micro Festival, du 2 au 4 août 2024 à Liège.

Document 23-24/323 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « La Scène du Bocage » dans le cadre de l'organisation du Festival des Arts de la rue « Rue du Bocage », les 24 et 25 août 2024 à Herve.

Document 23-24/324 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Low Tech » dans le cadre de la deuxième édition de son Festival qui se déroulera au B3 du 5 au 7 septembre 2024.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 JUIN 2024

Document 23-24/325 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l’asbl « Musée en Plein Air du Sart-Tilman » dans le cadre de l’installation d’œuvres de l’artiste belge Eva Evrard, du 15 juin au 15 septembre 2024.

Document 23-24/326 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l’asbl « Palcoscenico » dans le cadre de la création du spectacle « L’ami de tous » qui s’est terminé le 1er juin 2024.

Document 23-24/327 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l’asbl « Art-info » dans le cadre d’un engagement d’un historien d’art.

Document 23-24/328 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l’asbl « Odessa M.A. » dans le cadre de la réalisation des albums de Dan San et de Pale Grey.

(Voir rapports)

LE PRESIDENT.- Les points 18 à 24 de l’ordre du jour (documents 23-24/322 à 328) ont été regroupés à la demande des membres de la première Commission.

Ces sept documents n’ayant soulevé aucune question, c’est par 8 voix pour et 2 abstentions que votre première Commission vous propose de les adopter.

Quelqu’un souhaite-t-il intervenir ? Pas d’intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la première Commission? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP, M. NYSSSEN.

Qui est contre ?

Qui s’abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l’unanimité, le Conseil adopte les sept résolutions.

Document 23-24/329 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l’asbl « La Ferme des Enfants » dans le cadre de la construction d’un fenil débutant au mois d’août 2024.

(Voir rapport)

SEANCE PUBLIQUE DU 27 JUIN 2024

LE PRESIDENT.- Point 25 de l'ordre du jour (document 23-24/329).

Ce document a été soumis à l'examen des première, deuxième et quatrième Commissions et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 8 voix pour et 2 abstentions que votre 1^{re} Commission vous propose de l'adopter ; 7 voix pour et 3 abstentions que votre 2^e Commission vous propose de l'adopter ; et par 6 voix pour et 4 abstentions que votre 4^e Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions des première, deuxième et quatrième Commissions ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP, M. NYSSSEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 23-24/330 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de la SPRL « Les Films de la Passerelle » dans le cadre du Projet « Mémoire audiovisuelle de la Sidérurgie liégeoise », durant l'année 2024.

Document 23-24/331 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Cie Ah Mon Amour ! » dans le cadre de la création théâtrale « Complètement dingue », d'octobre 2023 à mai 2024.

Document 23-24/332 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « In Cité Mondy » – Organisation d'une exposition « Bonjour chez vous » qui aura lieu à la New Space de Liège, du 14 septembre au 20 octobre 2024.

Document 23-24/333 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Centre Wallon d'Art Contemporain – La Châtaigneraie » dans le cadre de l'organisation de la 16^e édition de la Fête de la Lumière, le 14 décembre 2024 à Flémalle.

Document 23-24/334 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de 7 demandeurs en vue d'achats d'équipements culturels.

LE PRESIDENT.- Les points 26 à 30 de l'ordre du jour (documents 23-24/330 à 334) ont été regroupés à la demande des membres de la première Commission.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 JUIN 2024

(Voir rapports)

Ces cinq documents n'ayant soulevé aucune question, c'est par 8 voix pour et 2 abstentions que votre première Commission vous propose de les adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote. Pouvons-nous passer à un vote globalisé ?

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP, M. NYSSSEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les cinq résolutions.

Document 23-24/369 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « République Libre d'Outre-Meuse » dans le cadre des fêtes du 15 août 2024 à Liège.

Document 23-24/370 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Festival d'Art » dans le cadre du Festival Polysons, du 20 au 25 août 2024 à Huy.

Document 23-24/371 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Bucolique » dans le cadre de l'édition 2024 du « Bucolique Ferrières Festival » les 17 et 18 août 2024.

Document 23-24/372 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Alogique Production » dans le cadre de l'organisation du Magic all Festival du 11 au 15 septembre 2024 à Spa.

Document 23-24/373 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Jazz à Verviers » dans le cadre de l'organisation de la 18e édition du « Jazz à Verviers Music Festival », du 13 au 28 septembre 2024 à Verviers.

Document 23-24/374 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien des asbl « Le Corridor », « Compagnie des voisins », « Centre culturel de Welkenraedt », « Grand Liège », « Anotherlight », « Centre culturel Ourthe et Meuse », en vue d'achats d'équipements culturels.

Document 23-24/375 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de la Régie Communale Autonome (RCA) de Sprimont dans le cadre de l'organisation du 30e Symposium International de Sculpture sur pierre de Sprimont.

M. LE PRESIDENT. - Les points 31 à 37 de l'ordre du jour (documents 23-24/369 à 375) ont été regroupés à la demande des membres de la première Commission.

(voir rapports).

Le document 374 ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur, Monsieur Luc LEJEUNE, à nous en faire connaître les conclusions.

M. Luc LEJEUNE, Rapporteur (à la tribune). – Il n'y a pas eu de question.

M. LE PRESIDENT. – Merci M. le Chef de Groupe. Les six autres documents n'ayant, quant à eux, soulevé aucune question, c'est par 8 voix pour et 2 abstentions que votre première Commission vous propose de les adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous passer à un vote globalisé ? Oui

Qui est pour les conclusions de la première Commission en ce qui concerne ces sept documents? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP, M. NYSSSEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le conseil adopte les sept résolutions.

Document 23-24/335 : Octroi de subventions en matière de Culture et de Développement durable – Demande de soutien de l'asbl « ATMOS'FAIR » dans le cadre de l'organisation de la 15e édition du festival « Vibrations », du 8 au 11 août 2024 à Malmedy.

Document 23-24/379 : Octroi de subventions en matière de Culture et de Développement durable – Demande de soutien de l'asbl « Société Botanique de Liège » dans le cadre du fonctionnement 2024 de l'Association.

(Voir rapports)

LE PRESIDENT.- Les points 38 et 39 de l'ordre du jour (documents 23-24/335 et 379).

Ces deux documents ont été soumis à l'examen des première et quatrième Commissions.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 JUIN 2024

En première Commission, ils ont été regroupés et n'ont soulevé aucune question, c'est donc par 8 voix pour et 2 abstentions que votre première Commission vous propose de les adopter.

En quatrième Commission, le document 335 ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur, Monsieur Guy DUBOIS, à nous en faire connaître les conclusions.

Vous avez la parole M. le Conseiller.

M. Guy DUBOIS, Rapporteur (à la tribune). – Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Gouverneur, Monsieur le Directeur Général, Mesdames et Messieurs les Députés, Chers Collègues,

Votre quatrième Commission s'est réunie ce lundi 24 juin 2024 à 16 h 30 au Val-Benoit. Demande de soutien de l'asbl « ATMOS'FAIR » dans le cadre de l'organisation de la 15^e édition du Festival Vibrations du 8 au 11 août 2024 à Malmedy.

Question d'une commissaire : à quoi correspond le poste développement durable ?

Le subside Développement Durable qui est de 3.000€ est justifié comme suit : cet évènement culturel et gratuit veut participer à la vie locale en évitant un isolement des campagnes rurales. Les sponsors locaux sont mis en valeur ainsi que des artistes locaux, répartis sur les différentes scènes durant tout le week-end.

La Rationalisation dans les déplacements, qui se font à pied dans le centre de la Ville vu ses accès fermés, s'inscrivant dans une démarche de développement durable.

Les propositions en matière de produits locaux étaient nombreuses, au travers des food trucks présents sur site ainsi que de bières spéciales locales.

Les produits locaux sont utilisés lors de la réception officielle, au sein de l'espace VIP. Il y a une collaboration étroite avec les entreprises et commerces locaux, notamment dans les prestataires, produits, matériaux et traiteur.

Décorations issues de récupérations et réutilisables. Mise en place de poubelles de tri lors de l'évènement. Il y a utilisation de gobelets réutilisables sur le site du festival ou/et de verrerie dans le VIP. Les denrées non-utilisées seront apportées à un centre qui les redistribuera par exemple vers le CPAS ou autre.

De plus, il y a des actions plus générales comme : une organisation spécifique, le dimanche sera lié à la Journée internationale de la jeunesse, en collaboration avec les maisons et centre de jeunes locaux. Le but étant d'intégrer la culture dans l'éducation des jeunes et leur offrir un terrain pour s'exprimer. Un engagement de jeunes bénévoles rémunérés afin de leur offrir une première expérience professionnelle et une connaissance du métier.

Il y a eu vote : 6 pour, 0 contre et 4 abstentions.

Merci pour votre attention.

M. LE PRESIDENT. – Merci M. le Conseiller provincial.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé. Non.

Nous procédons donc à un vote séparé.

Qui est pour les conclusions des première et quatrième Commissions en ce qui concerne le document 23-24/335 ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP, M. NYSSSEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution

Qui est pour les conclusions des première et quatrième Commissions en ce qui concerne le document 23-24/379 ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP, M. NYSSSEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 23-24/344 : Participation de la Province de Liège à l'augmentation du capital de l'association « Centre Hospitalier Reine Astrid de Malmedy » par la conversion en apport de l'avance de trésorerie lui consentie et par un apport financier supplémentaire.

(Voir rapport)

LE PRESIDENT.- Point 40 de l'ordre du jour (document 23-24/344).

Ce document a été soumis à l'examen des deuxième et cinquième Commissions, en réunion conjointe, et a soulevé des questions, j'invite donc le rapporteur, Madame Valérie LUX, à nous en faire connaître les conclusions.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 JUIN 2024

Mme Valérie LUX, Rapporteur (à la tribune). – M. le Président. Chers Collègues,

C'est une réunion conjointe des deuxième et cinquième Commissions.

La réunion a commencé par une présentation de la situation par monsieur le directeur général de l'hôpital.

Quelques précisions lui ont été demandées, à savoir : il confirme que l'hôpital ne dispose pas de maison de repos ; que les programmes d'investissement AVIQ et AVIQ2 nécessitent que les travaux débutent au plus tard en juillet 2025. Il y a aujourd'hui un accord de principe pour lequel un dossier complet doit être déposé ; que malgré une bonne situation budgétaire depuis 2019, il y a un déficit en 2023, mais pas de refinancement prévu et que par rapport à la Province, l'hôpital a reçu 750.000€ en 2017, une avance de trésorerie 1 million d'€ et une demande de 1,5 millions d'€ complémentaire. Ensuite que d'autres organismes, tels que Wallonie Santé, CHU, la commune, CBC, etc., ont été consultés. Avec l'explosion des prix, le coût des travaux a été réévalué à la hausse et il y a eu une révision des travaux.

Après ces questions, Monsieur le Directeur Général a quitté la réunion et il y a eu d'autres questions et précisions

Pourquoi, avec un tel apport en capital, la Province ne reçoit pas un administrateur de plein droit, mais seulement un observateur ? Il est répondu qu'il s'agissait d'une volonté politique de ne pas s'engager dans la gestion de l'hôpital.

Il y a une volonté de soutenir de manière pérenne, mais en one-shot. La situation financière, malgré une amélioration, n'était pas bonne avant 2019 et les participations sont uniquement destinées à l'infrastructure et non à la gestion quotidienne de l'hôpital

Pourquoi n'y a-t-il pas de volonté d'association avec d'autres communes limitrophes bénéficiant de l'hôpital, voire un passage en intercommunale ? Il est répondu que nous ne savons pas si la réflexion existe, mais que des renseignements seront pris

Il est également confirmé qu'il ne s'agissait pas d'un prêt, mais d'une entrée en capital, avec 1M€ déjà en cours et un nouvel apport de 1,5M€.

Le vote est de 11 voix pour et 10 abstentions.

M. LE PRESIDENT. – Merci Mme la Conseillère provinciale.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. DELREZ et Mme GAILLARD.

M. Marc DELREZ, Conseiller provincial (à la tribune). – Merci M. le Président.

Le groupe PTB souhaite expliciter les raisons de son positionnement dans ce dossier malgré tout délicat.

On voit bien que l'opération proposée consiste à investir plus d'argent encore dans une

SEANCE PUBLIQUE DU 27 JUIN 2024

institution qui a montré à plusieurs reprises sont incapables à rembourser les prêts reçus. Les banques ne s'y sont pas trompées, elles qui ne sont pas ni des philanthropes ni des partis politiques.

En effet, on peut craindre que les difficultés financières dont fait le Centre hospitalier Reine Astrid de Malmedy ne soient structurelles et imputables à la politique de proximité qu'il entend poursuivre et que le Collège souligne d'ailleurs.

Parmi les sources d'inquiétude, il y a le fait que construire un service d'IRM intervient alors que les radiologues de l'hôpital ont remis leur démission comme la presse l'a rapporté récemment.

En tout état de cause, il ne pourrait y avoir personne pour faire fonctionner ce service quand il aura été construit sauf à faire un pont d'or dans un contexte de raréfaction sur le marché de ce genre de compétences spécialisées aux éventuels candidats.

Cela étant dit le PTB relève avec intérêt la conception de l'hôpital de service public à laquelle le Collège semble souscrire, s'il s'agit d'admettre que ce genre d'institution n'a pas pour vocation d'être géré comme une entreprise ni même de tendre vers l'équilibre budgétaire.

Et il est naturel pour les pouvoirs publics de prendre en charge les déficits peut-être inévitables dans un tel hôpital de proximité.

C'est pourquoi le PTB votera ce point sans se faire d'illusion en l'occurrence en matière de saine gestion des deniers provinciaux, comme cela est dit dans le document, mais parce que nous souhaitons que la Province continue à venir en aide à des opérateurs de soins de santé tel que le CHRAM et nous espérons, pour que cela n'apparaisse pas dans les annales comme un traitement de faveur, que cette politique soit étendue à l'avenir à d'autres institutions hospitalières en grande difficulté financière sur le territoire de la Province comme la Clinique André Renard de Herstal parmi d'autres.

M. LE PRESIDENT. – Merci M. le Conseiller. Mme GAILLARD.

Mme Sandrina GAILLARD, Conseillère provinciale (à la tribune). – Merci M. le Président.

Monsieur le Directeur général, chers Collègues, malgré nos réserves sur la santé financière et malgré nos interrogations restées ouvertes sur les recherches de financement alternatif, le Groupe ECOLO va voter oui sur cette demande de participation.

Tout en espérant que la demande de recapitalisation du CHR de Huy, envoyée le 2 avril 2024 à la Province recevra la même opportunité et le même suivi et que le Directeur général pourra également venir exposer le nouveau plan de construction.

Cette demande a d'ailleurs reçu le soutien de la Conférence des Elus de Huy-Waremme à l'unanimité des quatre partis présents et je peux supposer de certains Conseillers ici présents.

Après le CHR La Citadelle de l'arrondissement de Liège, l'hôpital de Malmedy aujourd'hui,

SEANCE PUBLIQUE DU 27 JUIN 2024

la Province pourrait soutenir un des hôpitaux cruciaux de l'arrondissement de Huy-Waremme.

Il y aurait donc une certaine équité entre tous les citoyens et citoyennes de notre belle Province.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. – Merci Mme GAILLARD.

M. LE PRESIDENT. – Mme FIRQUET.

Mme Katty FIRQUET, Députée provincial – vice-Présidente (de son banc). – Si je peux me permettre M. le Président si Mme GAILLARD peut-être nous confirmer qu'il y a un accord à l'unanimité des élus de la Conférence des Elus ? Ce n'est pas l'information dont on dispose.

Mme Sandrina GAILLARD (de son banc). – A l'unanimité des membres présents et un courrier doit partir...

M. LE PRESIDENT. – Je pense qu'il y avait unanimité pour écrire, pour informer...

Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions des deuxième et cinquième Commissions ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP, M. NYSSSEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 23-24/345 : Budget provincial 2024 – 2e série de modifications.

(Voir rapport)

LE PRESIDENT.- Point 41 de l'ordre du jour (document 23-24/345).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et a soulevé des questions, j'invite donc le rapporteur, Madame Caroline LEBEAU, à nous en faire connaître les conclusions.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 JUIN 2024

Mme Caroline LEBEAU, Rapporteur (à la tribune). - Chers collègues,

Votre deuxième commission s'est réunie ce 25 juin afin d'examiner le document 23-24/345.

Un exposé du Directeur financier est fait et ce point donne lieu à des questions :

Un Commissaire demande si le montant de 720 000 € prévu au budget extraordinaire concernant l'aménagement des laboratoires et des bureaux sur le site Argenteau, est le budget total des travaux ou si ça ne concerne qu'une partie ?

Il est répondu qu'il s'agit des travaux dans leur globalité, installation d'agents sur le site.

Un Commissaire explique que certaines communes ont été impactées au mois de juin par des inondations. A la suite de ces événements, elles ont rencontré la Province pour faire une évaluation et entamé certains travaux. Il demande donc ce qu'il en ressort car sur le terrain, il semble dire que le budget prévu, à savoir 100 000 € pour les voies navigables ne serait pas suffisant ?

Il lui est répondu que dans ce cas, cette somme est imputée au budget ordinaire et non à l'extraordinaire et qu'ici nous sommes le cas de prolongation des contrats qui se terminent au mois d'octobre ou novembre.

Que lors des dernières crues des travaux ont débuté dans les quelques heures qui ont suivies et qu'aujourd'hui des travaux supplémentaires ne sont pas encore prévus, que ce qui est fini, ce sont les travaux pour la période qui avait été engagée l'an passé et que donc il faudra recommandés des travaux et qu'avec ça on pourra payer le supplément.

S'il y avait des travaux supplémentaires dont les communes avaient besoin, ils seraient intégrés. Il y a encore une MB en septembre et même si on est en période de prudence, ce genre de dossier peut encore être intégré.

Une commissaire demande si elle a bien compris le fait qu'on diminue l'article supracommunalité dont l'enveloppe est de 2.500.000€ de 100.000€ afin d'augmenter l'article, je suis désolée, je ne sais plus le numéro de l'article, pour l'achat d'une œuvre d'art de 100.000€?

Il lui est répondu qu'en gros, on va rechercher 100.000 € sur ce crédit là pour compenser l'achat d'une œuvre d'art. C'est un transfert.

Ce point donne lieu à un vote: 5 voix pour, 0 contre et 5 abstentions.

M. LE PRESIDENT. – Merci Mme la Conseillère.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. le Président.

M. Luc GILLARD, Député provincial – Président (à la tribune). – Petite précision à la question par rapport au glissement d'un crédit supra vers un crédit de transfert pour acquisition

SEANCE PUBLIQUE DU 27 JUIN 2024

d'œuvres.

Il faut savoir que dans le concours organisé pour choisir une œuvre dans lequel il y avait un jury à la fois d'agents provinciaux et de professionnels du secteur de l'art, le jury est arrivé à égalité ce qui est vraiment exceptionnel... Enfin, il y avait une virgule mais elle n'était pas prévue dans le cahier des charges, on ne pouvait pas s'en servir pour départager.

On n'a pas départagé. Ce qui est intéressant de savoir c'est qu'une des deux œuvres est vraiment supracommunale puisqu'elle représentera des terres cuites de visages et le lien qui est fait avec la supracommunalité c'est que les 78 œuvres qui représentent les 84 communes du territoire provincial seront chacune prénommées par le prénom le plus utilisé dans la commune en question, c'est typiquement une œuvre supracommunale.

C'était juste une précision.

M. LE PRESIDENT. – Je vous remercie. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission? Le groupe PS, le groupe MR et M. NYSSSEN.

Qui est contre ? Le groupe ECOLO et le groupe PTB.

Qui s'abstient ? Le groupe LES ENGAGES-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 23-24/346 Octroi de subventions en matière d'Affaires sociales – Demande de soutien de l'asbl « Action sociale au Bernalmont » dans le cadre de l'achat de matériel durant l'année 2024.

Document 23/24/347 : Octroi de subventions en matière d'Affaires sociales – Demande de soutien de l'asbl « Service d'aide aux migrants » dans le cadre du projet « PAMEX » durant l'année 2024.

(Voir rapports)

LE PRESIDENT.- Les points 42 et 43 de l'ordre du jour (documents 23-24/346 et 347) ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

Ces deux documents n'ayant soulevé aucune question, c'est par 7 voix pour et 3 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de les adopter.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 JUIN 2024

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous passer à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP, M. NYSSSEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 23-24/348 : Octroi de subventions en matière de Communication – Demande de soutien de l'asbl « Liège Gestion Centre-Ville » – Fonctionnement 2024.

(Voir rapport)

LE PRESIDENT.- Point 44 de l'ordre du jour (document 23-24/348).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 7 voix pour et 3 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP, M. NYSSSEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 23-24/349 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Jumping International de Liège » dans le cadre de l'organisation du Jumping de Liège qui se déroulera dans les nouvelles Halles Liège Expo de Bressoux-Droixhe, du 4 au 6 octobre 2024.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 JUIN 2024

(Voir rapport)

LE PRESIDENT.- Point 45 de l'ordre du jour (document 23-24/349).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et a soulevé des questions, j'invite donc le rapporteur, Madame Astrid BASTIN, à nous en faire connaître les conclusions.

Mme Astrid BASTIN, Conseillère (de son banc). – Ce n'était pas une question. C'était juste parce qu'un document n'était pas joint. Il manquait une pièce jointe.

M. LE PRESIDENT. – Voilà. Merci Mme la Conseillère. D'autres interventions.

Mme Sandrina GAILLARD, Conseillère provinciale (de son banc). – Le document n'était pas disponible. C'était une discussion. Il a été transmis.

M. LE PRESIDENT. – Si je peux résumer. Il y avait une question qui demandait les comptes, les comptes n'ont pas pu être fournis. On me précise que les comptes ont été transmis. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP, M. NYSSSEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 23-24/350 : Prise de connaissance de l'application des dispositions de l'article 10 de l'Arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale – Budget provincial 2023.

(Voir rapport)

LE PRESIDENT.- Point 46 de l'ordre du jour (document 23-24/350).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et n'a soulevé aucune question. Votre deuxième Commission vous propose d'en prendre connaissance.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 JUIN 2024

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Il s'agit d'une prise de connaissance.

Le Conseil prend connaissance de ladite résolution.

Document 23-24/351 : Modifications de structures dans l'Enseignement provincial secondaire de plein exercice et en alternance au 26 août 2024.**Document 23-24/352 : Ouverture de nouvelles formations par les Instituts d'Enseignement de Promotion Sociale – Année Académique 2024-2025.**

(Voir rapport)

LE PRESIDENT.- Les points 47 et 48 de l'ordre du jour (document 23-24/351 et 352) ont été regroupés à la demande des membres de la troisième Commission.

Ces deux documents n'ayant soulevé aucune question, c'est par 5 voix pour et 4 abstentions que votre troisième Commission vous propose de les adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous passer à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP, M. NYSSSEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 23-24/353 : Modifications du règlement général des études de l'Enseignement secondaire.

(Voir rapport)

LE PRESIDENT.- Point 49 de l'ordre du jour (document 23-24/353).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur, Monsieur Marc MAGNERY, à nous en faire connaître les conclusions.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 JUIN 2024

M. Marc MAGNERY, Rapporteur (à la tribune). – Merci M. le Président. Chers Collègues,

Ce lundi 24 juin, votre troisième Commission s'est réunie pour délibérer sur les modifications du règlement général des études de l'Enseignement secondaire.

Un commissaire s'est interrogé sur le contenu réel des modifications apportées. En effet, le document joint ne mentionne que des changements sur la forme du document : police d'écriture, taille des marges,....

Il lui est répondu que les modifications sont en fait d'origine décrétales. Elles concernent les règles relatives à l'exclusion d'un élève.

L'exclusion est désormais quasi impossible après le 15 mai sauf cas gravissime. Les modifications tendent à éviter de compromettre l'année de l'élève et lui offrir la possibilité de présenter ses examens même en cas d'exclusion proche de la fin d'année. Cette modification formalise des bonnes pratiques qui étaient déjà d'application dans nos établissements provinciaux.

Votre troisième Commission vous propose d'accepter ce document avec 5 voix pour et 3 abstentions.

Merci.

M. LE PRESIDENT. – Merci M. le Conseiller provincial.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP, M. NYSSSEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 23-24/354 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la

Province de Liège et l'asbl « Conseil des Pouvoirs Organisateurs de l'Enseignement Officiel Neutre Subventionné » (CPEONS) – Exercice 2022/Prévisions 2023.

Document 23-24/355 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Carrefour, Centre de Loisirs de l'Enseignement provincial liégeois » – Exercice 2021/Prévisions 2022 et exercice 2022/ Prévisions 2023.

(Voir rapports)

LE PRESIDENT.- Les points 50 et 51 de l'ordre du jour (documents 23-24/354 et 355) ont été regroupés à la demande des membres de la troisième Commission.

Ces deux documents n'ayant soulevé aucune question, c'est à l'unanimité que votre troisième Commission vous propose de les adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP, M. NYSSSEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 23-24/356 : Don de mobiliers et matériels numériques par l'asbl « Association pour la promotion de la Formation en cours de carrière dans l'enseignement non confessionnel (en abrégé, « FCC », asbl) », au profit de la Province de Liège (Département de l'Enseignement et de la Formation).

(Voir rapport)

LE PRESIDENT.- Point 52 de l'ordre du jour (document 23-24/356).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc à l'unanimité que votre troisième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP, M. NYSSSEN.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 JUIN 2024

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 23-24/357 : Marché public de travaux – Mode de passation et conditions du marché – École Polytechnique de Huy – Construction d'un nouveau bâtiment scolaire – Projet PRR.

Document 23-24/358. Marché public de travaux – Mode de passation et conditions du marché – B3 – Réalisation des terrasses extérieures, des accès et travaux divers.

Document 23-24/359 : Marché public de travaux – Mode de passation et conditions du marché – Restauration du ruisseau Henri-Fontaine n° 04-121, situé dans la nouvelle réserve naturelle des Sept Fontaines à Hannut.

(Voir rapports)

LE PRESIDENT.- Les points 53, 54 et 55 de l'ordre du jour (documents 23-24/357, 358, 359) ont été regroupés à la demande des membres de la quatrième Commission.

Le document 359 ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur, Monsieur Grégory PIRON, à nous en faire connaître les conclusions.

M. Grégory PIRON, Rapporteur (à la tribune). – Il n'y a pas de question, il s'agit d'une demande de renseignement complémentaire d'un mandataire.

M. LE PRESIDENT. – Ah. Merci M. le Conseiller. Il n'y a pas eu de question à la Commission... Le document a-t'il été transmis ? On me fait signe que oui.

Les deux autres documents n'ayant soulevé aucune question, c'est par 8 voix pour et 2 abstentions que votre quatrième Commission vous propose de les adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP, M. NYSSSEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les trois résolutions.

Document 23-24/360 : Rationalisation immobilière – Vente de l'ensemble immobilier sis rue Belvaux 189 à 4030 Grivegnée.

(Voir rapport)

LE PRESIDENT.- Point 56 de l'ordre du jour (document 23-24/360).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 8 voix pour et 2 abstentions que votre Quatrième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe LES ENGAGÉS-CSP, M. NYSSSEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? le Groupe PTB.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 23-24/361 : Don d'une remorque DROWA, du container boulangerie MOVANO et de matériels de cuisine par l'asbl « CPL-PROMOGEST » au profit de la Province de Liège et plus particulièrement le Pôle Agriculture et Ruralité – Espace Waremme.

(Voir rapport)

LE PRESIDENT.- Point 57 de l'ordre du jour (document 23-24/361).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 8 voix pour et 2 abstentions que votre quatrième Commission vous propose de l'adopter.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 JUIN 2024

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP, M. NYSSSEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 23-24/362 : Octroi de subventions en matière d'Agriculture et de Développement durable – Demande de soutien de l'association de fait « CETA de Stavelot » pour la collecte et le recyclage de pneus usagés d'origine agricole.

Document 23-24/363 : Octroi de subventions en matière de Développement durable – Demande de soutien de l'asbl « Vesdre : Pêche et Nature », dans le cadre de l'organisation de ses activités en faveur de la pérennisation de l'écosystème aquatique et de la communauté piscicole dans une partie de la Vesdre durant l'année 2024.

Document 23-24/364 : Octroi de subventions en matière d'Agriculture – Demande de soutien de l'asbl « Agra-Ost » pour son projet de prélèvement d'échantillons agricoles et de communication des résultats et conseils en allemand sur le territoire d'Ostbelgien et de zones proches – Convention de subventionnement pour les exercices 2024 à 2026.

(Voir rapports)

LE PRESIDENT.- Les points 58 à 60 de l'ordre du jour (documents 23-24/362, 363, 364) ont été regroupés à la demande des membres de la quatrième Commission.

Les documents 362 et 364 ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur Mme Isabelle HUMBLET, à nous en faire connaître les conclusions.

Mme Isabelle HUMBLET, Rapporteur (à la tribune). – Merci M. le Président. Mesdames et Messieurs les Députés, Chers Collègues.

La quatrième Commission s'est tenue dans les locaux du Val Benoit le lundi 24 juin dernier à 16h30.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 JUIN 2024

Le document 23-24/362 concernant l'octroi de subventions en matière d'agriculture et de développement durable a suscité une question. Il s'agit d'une demande de soutien de l'association de fait CETA de Stavelot, donc le Centre d'expérimentation technique agricoles et forestiers, pour la collecte et le recyclage de pneus usagés d'origine agricole.

Une Conseillère a posé une question : elle demande s'il n'y a pas un système de ramassage plus large et généralisé.

Le Député lui a répondu qu'il y a eu dans le passé.

Avant il y avait une subvention linéaire et annuelle à tous les CETA dans le cadre des comités et contrats rivières.

Il y a une enveloppe pour les actions spécifiques des CEA sur demande. Cette action s'inscrit dans ce cadre. Le CETA de Stavelot a demandé dans cette enveloppe / action ponctuelle de pouvoir éliminer sur leur territoire tout ce qui reste comme pneus en collaboration avec la Commune de Trois-Ponts et avec une répartition un tiers pour la Commune de Trois-Ponts, le CETA un tiers et un tiers pour la Province.

Ce problème date de longtemps. La demande a été introduite il y a deux ans. Cela a tardé à être solutionné car il y a eu quelques difficultés à mettre les différents intervenants d'accord.

Il a été proposé une enveloppe fermée par rapport au pourcentage de pneus à recycler.

Le document 23-24/364 concernant l'octroi en matière d'agriculture. Il s'agit d'une demande de soutien de l'ASBL « AGRA-OST » pour son projet de prélèvement d'échantillons agricoles et de communication des résultats et conseils en allemand sur le territoire d'Ostbelgien et de zones proches.

Une Conseillère s'interroge car une enveloppe avait déjà été attribuée précédemment.

Il lui est répondu par le Député que en fait parmi les préleveurs de laboratoires, il y a des préleveurs par zone. Ils sont soit bilingues ou germanophones.

L'objectif est de pérenniser les prélèvements dans cette partie géographique du territoire. Ce n'est plus un agent rémunéré par la Province qui effectuera les prélèvements mais une équipe d'AGRA-OST. Il y aura toujours une personne au sein de l'équipe qui sera disponible pour effectuer les prélèvements.

On limite le risque de ne pas pouvoir répondre à une demande.

L'équipe d'AGRA-OST s'engage à effectuer le roulement. Cela s'inscrit dans la durée. Les membres de l'équipe maîtrisent la langue allemande. En terme de conseil après analyse, les membres peuvent rendre les conseils sur place en allemand. Cela ne rentre pas dans l'accord de Coopération avec les Germanophones en ce sens que cela dépasse la zone de la Communauté

SEANCE PUBLIQUE DU 27 JUIN 2024

germanophone car cela s'étend aux communes limitrophes comme la Commune de Waimes... et même jusqu'à Stoumont.

Le résultat du vote est de 9 voix pour et 1 abstention.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. – Merci Mme la Conseillère. Le document 363 n'ayant soulevé aucune question, c'est par 9 voix pour et 1 abstention que votre quatrième Commission vous propose de les adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP, M. NYSSSEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les trois résolutions.

Document 23-24/380 : Rationalisation immobilière – Mise en vente de gré à gré des quotités provinciales détenues au sein de l'immeuble « Les Carmes » sis avenue Montesquieu, 2 à 4101 Jemeppe-sur-Meuse (Annexe ABR).

(Voir rapport)

LE PRESIDENT.- Le point 61 de l'ordre du jour (document 23-24/380).

Le document 380 ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur M. Grégory PIRON, à nous en faire connaître les conclusions.

M. Grégory PIRON, Rapporteur (à la tribune). – Il n'y avait pas de question.

(Rires).

M. LE PRESIDENT. – Y avait-il des questions pour ce point ? A priori, il n'y en avait pas ... Personne ne réagit... On essaiera de faire attention pour savoir s'il y a une question ou pas question.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder au vote ?

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe LES ENGAGÉS-CSP, M. NYSSSEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 23-24/381 : Cession des abords du B3 au profit de la Ville de Liège.

(Voir rapport)

LE PRESIDENT.- Le point 62 de l'ordre du jour (document 23-24/381).

Le document 381 ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur M. Maxime DEGEY, à nous en faire connaître les conclusions. J'espère qu'il y avait question....

M. Maxime DEGEY, Rapporteur (à la tribune). – Il y avait bien question M. le Président.

Votre quatrième Commission s'est réunie le 26 juin dernier et a analysé le document 23-24/381.

Une Commissaire s'interroge sur la pertinence du bail emphytéotique à perpétuité en faveur de la Ville, qui lui confère les droits de propriété, considérant qu'en sous-sol, il y a des gaines techniques liées au B3 auxquelles nous pourrions être amenés à accéder.

Il lui est répondu que l'espace public doit bien revenir dans le domaine public de la Ville de Liège mais que des techniques spéciales importantes sont en sous-sols et que la Province l'emphytéose permet in fine à la Province d'en garder la propriété pour les éventuels entretiens.

Votre commission a adopté le point par 9 voix pour et 2 abstentions.

M. LE PRESIDENT. – Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder au vote ?

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP, M. NYSSSEN.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 JUIN 2024

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 23-24/382 : Retrait de la décision de mise en vente de gré à gré de l'immeuble sis rue de la Province, 27 à 4100 Seraing.

Document 23-24/383 : Retrait de la vente de la partie provinciale de la copropriété « Saint-Jean » sise Boulevard de la Sauvenière, 77 à 4000 LIÈGE.

Document 23-24/384 : 16. Renonciation à la vente de la partie provinciale du site « Chiroux-Kennedy » et Révision du plan de rationalisation des bâtiments situés au centre-ville de Liège.

(Voir rapports)

LE PRESIDENT.- Les points 63 à 65 de l'ordre du jour (documents 23-24/382 à 384) ont été regroupés à la demande des membres de la quatrième Commission.

Le document 384 ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur Mme Daphné WISLEZ, à nous en faire connaître les conclusions.

Mme Daphné WISLEZ, Rapporteur (à la tribune). – Merci M. le Président. Chers Collègues,

Votre quatrième Commission s'est réunie et a analysé les documents 382, 383 et 384.

La question posée concerne plus particulièrement le point 384.

Une Commissaire s'étonne qu'il soit renoncé à la vente du bâtiment des Chiroux alors que l'offre reçue est intéressante.

Il lui est répondu que cela résulte d'une révision du plan de rationalisation des bâtiments du centre-ville.

Cette révision induirait qu'une partie des services provinciaux s'installerait dans ledit bâtiment.

Une partie de ce bâtiment serait par ailleurs investie par des associations culturelles en réponse à leur mécontentement de voir la Province se défaire d'un tel bâtiment sans s'occuper de son devenir.

Il est vrai que l'offre reçue émanant d'une importante société immobilière n'apportait aucune information ni garantie sur l'utilisation prévue du bâtiment.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 JUIN 2024

Une partie du bâtiment sera remise en vente mais avec un cahier des charges reprenant les clauses quant à sa réaffectation.

Votre commission a adopté le point par 9 voix pour et 2 abstentions.

M. LE PRESIDENT. – OK. Personnellement j’avais 8 voix pour et 2 abstentions mais comme ce Conseil est un peu mouvementé... ça ne change pas grand-chose pour le moment... Quelqu’un souhaite-t-il intervenir ? M. RASSAA, Mme FRENAY.

Vous avez la parole M. le Chef de Groupe.

M. Rafik RASSAA, Chef de Groupe (à la tribune)- Merci M. le Président. Chers Collègues.

Le document 384 mélange les travaux de rationalisation immobilière, l’affectation des agents qui s’ensuit et l’annonce fortement attendue de la renonciation de la vente des Chiroux Kennedy, c’est bien cette dernière décision que le Groupe PTB souhaite particulièrement soutenir.

Le Collège décide finalement d’occuper une partie des lieux après rénovation.

Il ouvre aussi la voie vers la co-construction d’un projet culturel avec une procédure de concours comme demandé par le groupement WE ARE CHIROUX ?

Je voulais simplement féliciter ce collectif pour sa mobilisation qui a porté ses fruits et nous pensons également que c’est grâce à leur engagement que le bâtiment échappe finalement aux griffes des barons de l’immobilier et c’est une bonne chose.

Merci.

M. LE PRESIDENT. – Merci M. le Chef de Groupe. Murielle ?

Mme Murielle FRENAY, Conseillère provinciale (à la tribune). – Même sujet et que je ne sais pas allonger la sauce parce qu’on a un peu chaud..

Je voulais exprimer le merci des citoyens et citoyennes qui se sont mis en marche pour empêcher cette vente bloquée.

Je pense que le compromis est bon, ; que le futur de la place des Carmes autour de ce camembert ou ce hamburger qui est composé en partie des Chiroux-Croisiers est de bonne augure pour la suite.

La brasserie qui est en bas vient de rouvrir, je pense que le Centre culturel lester pérenniser dans son endroit. Je pense que c’est très important.

Je voulais vous dire combien aujourd’hui en tout cas, je suis fière de faire partie de cette Assemblée.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 JUIN 2024

M. LE PRESIDENT. - Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder au vote globalisé ? Non.

En ce qui concerne le document 23-24/382 : qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP, M. NYSSSEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

En ce qui concerne le document 23-24/383 : qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP, M. NYSSSEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

En ce qui concerne le document 23-24/384 : qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, M. NYSSSEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe LES ENGAGES – CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 23-24/385 : Marché public de travaux – Mode de passation et conditions du marché – Divers établissements provinciaux – Mise en peinture et pose de revêtement de sol organisé sous la forme d'un marché stock d'une durée de trois ans.

Document 23-24/386 : Marché public de travaux – Mode de passation et conditions du marché – École Polytechnique de Huy – Mise en conformité électrique.

Document 23-24/387 : Marché public de travaux – Mode de passation et conditions du marché – Institut Provincial d’Enseignement Secondaire de Hesbaye – Mise en conformité électrique.

Document 23-24/388 : Marché public de travaux – Mode de passation et conditions du marché – Haute École de la Province de Liège – Site Parc des Marêts – Rénovation des toitures.

Document 23-24/389 : Marché public de travaux – Mode de passation et conditions du marché – Internat de Verviers – Rénovation des chambres du 4e étage.

(Voir rapports)

LE PRESIDENT.- Les points 66 à 70 de l’ordre du jour (documents 23-24/385 à 389) ont été regroupés à la demande des membres de la quatrième Commission.

Ces cinq documents n’ayant soulevé aucune question, c’est par 9 voix pour et 2 abstentions que votre quatrième Commission vous propose de les adopter.

Quelqu’un souhaite-t-il intervenir ? Pas d’intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP, M. NYSSSEN.

Qui est contre ?

Qui s’abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l’unanimité, le Conseil adopte les cinq résolutions.

Document 23-24/390 : Marché public de travaux – Mode de passation et conditions du marché – Hangar Kurth – Rénovation de l’Infrastructure culturelle – HVAC.

Document 23-24/391 : Marché public de travaux – Mode de passation et conditions du marché – Gîte de Vieuxville – Création d’une terrasse à l’arrière du Gîte.

Document 23-24/392 : Marché public de travaux – Mode de passation et conditions du marché – Saint-Laurent – Rénovation des installations de chauffage et

SEANCE PUBLIQUE DU 27 JUIN 2024**installation d'une pompe à chaleur géothermique et de panneaux photovoltaïques.**

Document 23-24/393 : Marché public de travaux – Mode de passation et conditions du marché – Site Saint-Laurent – Réaffectation des ailes Est, Sud et Ouest – Ascenseurs.

Document 23-24/394 : Marché public de travaux – Mode de passation et conditions du marché – Construction d'un nouveau bâtiment (Achèvement du gros oeuvre et parachèvements) sur le site du Parc des Marêts, rue Peetermans à Seraing.

(Voir rapports)

LE PRESIDENT.- Les points 71 à 75 de l'ordre du jour (documents 23-24/390 à 394) ont été regroupés à la demande des membres de la quatrième Commission.

Ces cinq documents n'ayant soulevé aucune question, c'est par 9 voix pour et 2 abstentions que votre quatrième Commission vous propose de les adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP, M. NYSSSEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les cinq résolutions.

Document 23-24/365 : Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2024 – 3e série.

(Voir rapport)

LE PRESIDENT.- Point 76 de l'ordre du jour (document 23-24/365).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 9 voix pour et 2 abstentions que votre cinquième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 JUIN 2024

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe LES ENGAGÉS-CSP, M. NYSSSEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? le groupe PTB.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 23-24/366 : Cultes – Budget 2025 de la Fabrique d'Église Orthodoxe grecque Sainte-Barbe, rue du Potay, 5 à 4000 Liège – Avis favorable.

(Voir rapport)

LE PRESIDENT.- Point 77 de l'ordre du jour (document 23-24/366).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 9 voix pour et 2 abstentions que votre cinquième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe LES ENGAGÉS-CSP, M. NYSSSEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? le groupe PTB.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 23-24/367 : Avis sur le projet de budget 2025 de l'Établissement d'Assistance Morale du Conseil Central Laïque de la Province de Liège.

(Voir rapport)

LE PRESIDENT.- Point 78 de l'ordre du jour (document 23-24/367).

SEANCE PUBLIQUE DU 27 JUIN 2024

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 9 voix pour et 2 abstentions que votre cinquième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe LES ENGAGÉS-CSP, M. NYSSSEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? le groupe PTB.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 23-24/368 : Octroi de subventions en matière de Tourisme – Répartition des subsides provinciaux d'équipement touristique pour l'exercice 2024.

Document 23-24/395 : Octroi de subventions en matière de Tourisme – Demande de soutien des asbl « Commission de Gestion du Parc Naturel Hautes Fagnes – Eifel », « Commission de Gestion du Parc Naturel des Vallées de la Burdinale et de la Mehaigne » et « Commission de Gestion du Parc naturel des Sources » dans le cadre de l'organisation des actions promotionnelles et événementielles de leur Parc durant l'année 2024.

(Voir rapports)

LE PRESIDENT.- Les points 79 et 80 de l'ordre du jour (documents 23-24/368 et 395) ont été regroupés à la demande des membres de la cinquième Commission.

Ces deux documents n'ayant soulevé aucune question. C'est donc par 9 voix pour et 2 abstentions que votre cinquième Commission vous propose de les adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP, M. NYSSSEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 23-24/396 : Marché public de fournitures – Mode de passation et conditions du marché – Saint-Laurent – Acquisition de mobilier de bureau, de salle de réunion et de cafétéria.

Document 23-24/397 : Marché public de fournitures – Mode de passation et conditions du marché – Hangar Kurth – Acquisition de mobilier.

(Voir rapports)

LE PRESIDENT.- Les points 81 et 82 de l'ordre du jour (documents 23-24/396 et 397) ont été regroupés à la demande des membres de la cinquième Commission.

Ces deux documents n'ayant soulevé aucune question. C'est donc par 9 voix pour et 2 abstentions que votre cinquième Commission vous propose de les adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP, M. NYSSSEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

VII. - Approbation du procès-verbal de la séance du 6 juin 2024.

M. LE PRESIDENT.- Point 83 de l'ordre du jour.

Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de notre dernière réunion, je le déclare approuvé.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 JUIN 2024**VIII.- Clôture de la réunion**

M. LE PRESIDENT.- Je déclare close la séance publique de ce jour.

La prochaine séance ordinaire du Conseil provincial aura lieu le lundi 23 septembre 2024 à 16H30.

La réunion publique est levée à 18H15'.

IX.- Séance à huis clos

M. LE PRESIDENT.- En application de l'article L2212-15 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et de l'article 50 de notre Règlement d'Ordre intérieur, je prononce le huis clos pour la suite de nos travaux de ce jour.

Je prierai Monsieur le responsable de l'enregistrement et de la sonorisation de bien vouloir prendre les mesures qui s'imposent pour ce huis clos ; également Mesdames et Messieurs les fonctionnaires et représentants de la presse de bien vouloir quitter notre Salle, sans oublier que Messieurs les huissiers veilleront d'une part à ce que les tribunes réservées au public soient libérées et d'autre part, à ce que les portes de cette salle soient fermées.